

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRÊTÉ DU 21/05/2024 N° 490/2024

Nomenclature : 2.1.2

**Objet :** Prescription de la procédure de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune d'Oyonnax.

Le président de Haut-Bugey Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R153-20 et R153-21, L153-36 et suivants, L.153-45 à L153-48

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29/11/2019 portant sur les compétences de Haut-Bugey Agglomération et intégrant la compétence Plan Local d'Urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'habitat (PLUiH) approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 et modifié par délibérations du 17 décembre 2020, 24 février 2022, 16 juin 2022, 19 juillet 2022, 8 juin 2023, 22 Février 2024 et du 4 avril 2024.

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLUiH pour les raisons suivantes :

- Permettre le développement d'activités de restauration au sud du Cours de Verdun afin de valoriser un espace urbain délaissé ;
- Permettre le développement d'une activité économique existante et nécessitant des besoins de stationnement supplémentaires ;
- Permettre la construction de logement en densification dans le centre d'Oyonnax

CONSIDERANT que le projet de modification est compatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUiH ;

CONSIDERANT que les évolutions envisagées du PLUiH dans le cadre de la présente procédure ne relèvent pas de la révision et rentrent dans le champ d'application de la modification ;

## ARRETE

ARTICLE 1 : Une procédure de modification n°11 du PLUiH est engagée en application des dispositions de l'article L153-36 à L153-48 du code de l'urbanisme ;

ARTICLE 2 : Le projet de modification n°11 du PLUiH porte sur :

- L'évolution de zonage de dix parcelles actuellement en UE vers une zone U1 et la création d'une prescription commerciale (R151-37) afin de permettre l'implantation d'un restaurant ; l'OAP de la Plaine/la Forge sera adaptée en conséquence
- L'évolution de zonage de deux parcelles actuellement en UE vers une zone UXa afin de permettre la création d'une aire de retournement pour les poids lourds ainsi que d'un parking végétalisé pour les employés ;
- L'évolution de zonage d'une parcelle actuellement en UE vers une zone UC2 afin de permettre la construction d'un immeuble de douze logements.

ARTICLE 3 : Le projet de modification n°11 sera notifié à la commune d'Oyonnax ainsi qu'au préfet de l'Ain et aux Personnes Publiques Associées (visées aux articles L 123-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme) avant enquête publique ; le cas échéant, les avis émis seront joints au dossier d'enquête publique.

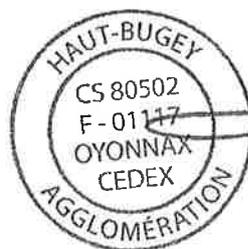
ARTICLE 4 : Le projet sera soumis à enquête publique conformément aux dispositions du code de l'environnement.

ARTICLE 5 : le projet de modification n°11, éventuellement ajusté pour tenir compte des avis de la commune et des Personnes Publiques Associées, des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil d'Agglomération.

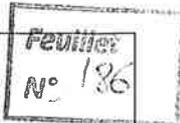
ARTICLE 6 : le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Haut-Bugey Agglomération et à la mairie d'Oyonnax pendant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Sous-Préfecture de Nantua.

Le Président,  
Michel MOURLEVAT



A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line followed by a stylized flourish.



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Prescription de la procédure de modification n°11 du Plan Local

Objet de l'acte : d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune d'Oyonnax.

.....  
Date de décision: 21/05/2024

Date de réception de l'accusé 21/05/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 4902024

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240521-4902024-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 4902024.pdf ( 99\_AR-001-200042935-20240521-4902024-AR-1-1\_1.pdf )

